



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du conseil d'administration**

-----  
Séance du 19 octobre 2018  
-----

**Présents** : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

*Titulaires* : Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Eric CIOTTI, Monsieur Pierre DONADEY, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Philippe ROSSINI, Madame Anne SATTONNET, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Francis TUJAGUE, Monsieur Auguste VEROLA

*Suppléantes* : Madame Janine GILLETTA, Madame Michèle OLIVIER, Madame Josiane PIRET

*Procurations* : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI à Monsieur Jean THAON

**RAPPORT N° 18-23 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL**

Conformément aux articles L. 3312-1 et D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales, chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, le président du conseil d'administration présente au conseil d'administration un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice.

Le rapport d'orientation budgétaire du budget principal constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année 2019 et de rappeler les objectifs poursuivis par l'établissement qui :

- s'inscrivent par un effort de stabilisation des charges à caractère général ;
- permettent de financer l'évolution des dépenses liées aux charges de personnel ;
- confirment la volonté d'intensifier l'effort sur le programme d'investissement.

**A – Concernant la section de fonctionnement :**

**1- Les charges de personnel (chapitre 012) :**

1-1 Estimation des charges de personnel (hors indemnités SPV)

Initié en 2009, le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes poursuit la maîtrise et l'optimisation de ses effectifs.

Pour les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) des centres d'incendie et de secours, l'engagement de maintenir les effectifs des sections opérationnelles reste un engagement fort de l'établissement. L'organisation d'une formation initiale est programmée courant du 2ème semestre 2019.

Les charges de personnel (hors indemnités SPV) ont été évaluées à partir de l'exécution du budget 2018 avec la prise en compte de l'évaluation des dépenses liées aux textes réglementaires et décisions ou options de financement déjà prises par le conseil d'administration. Cette évaluation est à périmètre constant (notamment l'échelonnement indiciaire en vigueur à ce jour) :

	<b>Prévision 2019</b>
Estimation de la masse salariale 2019	93,40 M€
Augmentation des taux de cotisations patronales (CNRACL, CAF, URSSAF, IRCANTEC).	Non connue (en attente de parution des décrets)
Impact éventuel des réussites au concours SPP, PATS cat A et B.	Non connu
Autres charges de personnel (titres restaurant, prestations sociales,...)	5,23 M€
<b>Total estimé des charges de personnel (hors indemnités SPV) 2019</b>	<b>98,63 M€</b>

#### 1-2 Les charges de personnel liées aux sapeurs-pompiers volontaires

En ce qui concerne les sapeurs-pompiers volontaires (SPV), l'objectif est de conserver un effectif stable et pérenne.

Le comité consultatif départemental des SPV, instance régulatrice des effectifs, émet régulièrement son avis sur les propositions des chefs de centre, tant sur les recrutements que sur les avancements de grade.

Il convient de prévoir le règlement des indemnités dues aux sapeurs-pompiers volontaires au titre des activités suivantes :

##### *# Activités opérationnelles*

- interventions,
- renfort de gardes urbaines,
- gardes et astreintes dans les centres à ossature volontaire dans le haut et moyen pays,
- mobilisation préventive dans le cadre de la campagne feux de forêts,
- rémunérations des gardes médicales/opérationnelles des personnels SPV du service de santé et de secours médical (médecins et infirmiers).

##### *# Actions de formation*

- rémunérations des formateurs et des stagiaires SPV.

L'estimation des crédits nécessaires pour 2019 pour cette catégorie de dépenses est d'un niveau de **16,20 M€** dont 1,10 M€ sont prévus pour les actions de formation.

S'agissant de la part consacrée aux activités opérationnelles (15,10 M€), rappelant que ce poste de dépenses est soumis aux aléas, l'estimation proposée est basée sur une activité opérationnelle calculée d'après l'historique des trois dernières années.



	Prévision 2019
Indemnités SPV pour la formation	1,10 M€
Indemnités SPV pour les activités opérationnelles	15,10 M€
<b>Total estimé des indemnités SPV</b>	<b>16,20 M€</b>

Sur ces bases détaillées, les charges de personnel (chapitre 012) pour l'exercice 2019 sont estimées à **114,83 M€** représentant 77,03 % du budget de fonctionnement.

## **2 - Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Le SDIS 06 poursuit et intensifie ses efforts de réduction des coûts. Il convient de noter que l'inscription 2019 se situe à un niveau inférieur de 3,36 % à la moyenne des inscriptions au budget primitif des dix dernières années. Les crédits prévus au titre du chapitre 011 sont estimés à **18,90 M€** et intègrent les nouvelles dépenses liées à la problématique des risques liés aux fumées toxiques.

## **3 – Les autres charges de fonctionnement :**

	Prévision 2019
<b><u>Autre charges de gestion courante (chapitre 65)</u></b> Cette inscription prévoit notamment le versement de la contribution financière des SDIS au fonctionnement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions pour un montant de 255 000 €, la cotisation au budget de l'entente pour la forêt méditerranéenne (158 000 €) ainsi que 700 000 € au titre du déficit du budget annexe.	<b>1,41 M€</b>
<b><u>Les charges financières (chapitre 66)</u></b> Intégrant les intérêts correspondant aux emprunts en cours et à ceux des emprunts contractés en 2019	<b>0,66 M€</b>
<b><u>Dotations aux amortissements (article 6811)</u></b>	<b>12,83 M€</b>
des biens mobiliers	7,86 M€
des biens immobiliers	4,97 M€
<b><u>Charges exceptionnelles (titres annulés, opérations de sorties de biens, opérations d'ordre, etc...)</u></b>	<b>0,19 M€</b>
<b><u>Dépenses imprévues</u></b>	<b>0,25 M€</b>

Compte tenu de ces éléments, le budget de fonctionnement prévisionnel s'élève à un montant total de **149,07 M€**.

Il convient désormais d'examiner le niveau des recettes à prévoir pour permettre au SDIS 06 de prendre en charge l'ensemble de ces dépenses qui, pour la grande majorité d'entre elles, sont obligatoires.

#### **4 - Les recettes de fonctionnement :**

Dans le cadre de la participation des collectivités territoriales à la réduction de la dette publique et à la maîtrise des dépenses publiques, l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 fixe l'objectif national d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales et de leurs EPCI à 1,2 % par an.

C'est pourquoi, afin de permettre aux communes et aux EPCI de respecter cet objectif, il vous est proposé de limiter l'évolution du montant global des recettes à répartir entre les communes et les EPCI de 1,2 % pour l'année 2019, soit un montant prévisionnel des recettes à répartir fixé à **63,65 M€**.

Les autres recettes de fonctionnement de l'établissement sont de l'ordre de **8,92 M€**, comprenant notamment la neutralisation de l'amortissement **2,16 M€** et les reprises d'amortissement sur les subventions **0,60 M€**.

Compte tenu de ces éléments, le besoin de financement 2019 complémentaire qui sera communiqué au département s'élève à **76,50 M€**.

#### **B – Concernant la section d'investissement :**

Le budget prévisionnel 2019 (estimé à 27,19 M€) prévoit un effort soutenu en investissement.

##### **1 – Les dépenses d'investissement :**

Le programme d'équipement prévisionnel 2019 s'élèvera à **21,5 M€** et permettra d'intensifier l'effort d'investissement dans le domaine immobilier et du matériel.

Les centres d'incendie et de secours sont l'un des outils quotidiens des sapeurs-pompiers. Ils doivent garantir à l'ensemble des agents des conditions de travail optimales. C'est pourquoi, sera poursuivie en 2019 l'exécution du plan pluriannuel ambitieux adopté par le conseil d'administration du 22 juin 2018 représentant un volume financier inégalé.

D'autre part, il est prioritaire de continuer la modernisation du parc des véhicules d'incendie et de secours, notamment en matière de feux de forêts.

##### **1- 1 le domaine immobilier (12,1 M€) :**

###### **1-1-1 les opérations immobilières (11,08 M€) :**

En cohérence avec le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), les opérations de construction et de restructuration portent sur la poursuite et l'achèvement de plusieurs chantiers de construction. Elles sont conduites en maîtrise d'œuvre interne ou externe. Le développement durable est intégré dans ces opérations. Elles concernent :



- en maîtrise d'œuvre interne : la construction des CIS de Saint-Laurent-du-Var, Tourrette-Levens, La Turbie et Roquefort-les-Pins, pour une inscription totale de crédits de paiements de 7,77 M€ ;

- en maîtrise d'œuvre externe : la construction des CIS de Saint-Martin-du-Var, Roquebillière et Puget-Théniers, pour une inscription totale de crédits de paiement de 3,31 M€.

#### 1-1-2 la maintenance et travaux sur le parc immobilier (1,02 M€) :

La politique de maintenance du parc bâtementaire est gérée en plans pluriannuels et mise en œuvre au moyen d'une palette d'outils d'achat complémentaires (accords-cadres, marchés à bons de commande spécialisés – la carte d'achat pour les petites réparations figure dans la partie fonctionnement) qui en assurent, depuis cinq ans, une exécution quasi exhaustive et optimisée en termes de crédits.

Les travaux concernent également les actions de sécurisation et de mise en conformité réalisées corps d'état par corps d'état, déployées en programme pluriannuel sur l'ensemble du parc immobilier. Les crédits inscrits sont de l'ordre de 1,02 M€.

#### 1-2 le domaine des matériels (9,4 M€) :

Le programme en matériels estimé à 9,4 M€, en augmentation de près de 1M€ par rapport à la moyenne des inscriptions budgétaires des cinq dernières années, permettra de répondre au mieux aux besoins opérationnels.

#### 1-2-1 le matériel roulant d'incendie et de secours (5,69 M€) :

Les nouvelles autorisations de programme concernent essentiellement la poursuite du renouvellement des véhicules d'incendie et de secours les plus sollicités avec un effort consenti particulièrement pour l'acquisition :

- d'un troisième élévateur aérien (EPC 32 mètres),
- d'un FPTL,
- de 17 CCF sur deux exercices budgétaires (2019 – 2020) afin de renouveler les plus anciens véhicules de lutte contre les feux de forêts, notamment les camions citernes feux de forêts moyens (CCFM), largement amortis (entre 25 et plus de 30 ans d'âge).

Cette opération contribuera à renforcer la sécurité des sapeurs-pompiers grâce à l'accélération des acquisitions de CCFM nouvelle génération possédant tous les équipements modernes de sécurité aujourd'hui indispensables (autoprotection / suppression cabine /air respirable).

Cet effort a été possible grâce à l'optimisation de nos dépenses de fonctionnement qui nous permet d'améliorer notre section d'investissement de près d'un million d'euros.

- d'un FPTL/SR-OD dont la polyvalence permettra de poursuivre l'optimisation du parc en remplaçant plusieurs véhicules à terme,
- d'un VTRAM qui sera aménagé pour une prise en compte ergonomique de l'ensemble du matériel lourd et spécifique lié aux interventions sur les lignes 1 et 2 du tramway de Nice,
- d'un premier véhicule de soutien opérationnel dans le cadre de la gestion des risques liés aux « fumées toxiques »,
- d'un véhicule Risques Chimiques nouvelle génération qui permettra la suppression de vecteurs vétustes encore existants dans cette spécialité,
- d'un nouveau véhicule Plongeurs aménagé, complété par deux VLHR Pick-up qui viendront conforter les moyens souhaités pour l'organisation de cette spécialité.

En conséquence, la liste des véhicules qui seront livrés en 2019, issus des autorisations de programme 2018 et 2019, est définie comme suit :

<b>Véhicules d'incendie et de secours</b>	<b>Qté</b>
CCFM	9
EPC	1
VSAV	13
FPTL/FPTLSR	5
VRCH	1
FPT	1
VEHICULE « FUMEES FROIDES »	1
VPSI	1
VEHICULE TRAM	1
VLI	2
VTU1	6
VPL	1
<b>Autres véhicules</b>	
VEHICULE ATELIER	1
PORTEUR VEMA	1
VLTT	3
VLHR Pick-up	2
PC COLONNE	1
VTU 5 places dont 2 VTU OD	17
VTP 9 places	3
VL	10

Il est également prévu l'acquisition de matériel divers et de logistique pour l'aménagement des engins.

#### 1-2-2 les matériels informatiques, de réseau et de transmission (2,06 M€) :

L'établissement poursuit l'équipement des véhicules en matériels du réseau ANTARES relatif aux communications opérationnelles. Des achats au titre des matériels d'alerte des personnels et portatifs radio sont également planifiés.

Le schéma départemental d'informatisation prévoit notamment :

- les mises à niveau des bases de données et droits d'utilisation des logiciels,
- la poursuite du projet de portail collaboratif et le renouvellement du VPN (Virtual Private Network) de l'établissement,
- le développement du projet d'informatisation opérationnel.



### 1-2-3 les autres matériels (1,65 M€) :

Les autres matériels concernent le matériel d'habillement et d'incendie et de secours, le matériel médical, le déploiement de placards de vestiaires aérés, le renouvellement du mobilier et des assises, des matériels électroménagers et de nettoyage ainsi que des matériels pédagogiques et de sport nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

### 1- 3 prise en compte des risques liés aux « fumées toxiques » :

Il est également important de souligner la volonté du SDIS 06 de protéger la santé des personnels en intervention et de mettre en œuvre des dispositions dédiées à la gestion des « fumées toxiques ». Dès cette année, l'impact budgétaire représente **630 000 €**, dont des achats prévus en investissement, intégrés dans le programme 2019, répartis comme suit :

- tenues de feu : 220 000 €,
- vestiaires aérés : 100 000 €,
- véhicule de soutien sur intervention : 70 000 €,

auxquels il convient d'ajouter en fonctionnement l'acquisition de masques FFP3 en fonctionnement à hauteur de 40 000 € et la prévision d'un budget de 200 000 € concernant le nettoyage des tenues après intervention.

A ce programme, s'ajoutent les dépenses obligatoires et imprévues de la section à hauteur de **4,12 M€**, dont la neutralisation des amortissements (**2,16 M€**), les reprises des amortissements des subventions (**0,60 M€**) et le remboursement du capital des emprunts (**0,95 M€**).

De même, il convient de prévoir **1,80 M€** au titre des résorptions d'avance de travaux et d'équipement en matériel.

### 2 – Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement de l'autofinancement : les amortissements pour **12,83 M€** ainsi que le FCTVA (**1,61 M€**).

Afin d'assurer un équilibre, il est prévu de contracter un emprunt de **11 M€** (à taux fixe sur une durée de 30 ans afin de financer le plan pluriannuel d'envergure d'opérations de construction et de restructuration des casernes de Sapeurs-Pompiers).

Le Département prévoit d'attribuer une subvention d'investissement de 2 M€ qui sera intégrée dans cet équilibre lors du vote du budget primitif 2019 et viendra diminuer le montant de cet emprunt.

Aucune dépense d'investissement supplémentaire ne pourra être réalisée sans avoir recours à un emprunt complémentaire.

Vous trouverez ci-joint en annexe les informations nécessaires devant figurer au rapport d'orientation budgétaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- de donner acte du débat d'orientations budgétaires relatif au budget principal du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2019.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned above the printed name.

*Charles-Ange GINESY*



**ANNEXE AU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**  
**Budget Principal**

Références :

- article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
- article R. 1424-32-1 et D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales.

L'article D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales, applicable aux services départementaux d'incendie et de secours, énonce les informations qui doivent figurer dans le rapport d'orientation budgétaire, objet de la présente annexe. L'élaboration des orientations budgétaires pour 2019 a été conduite en prenant en compte des différents éléments qui impactent le coût du service :

- la mise en œuvre d'une formation initiale de sapeurs-pompiers professionnels prévue pour le 2ème semestre 2019,
- la nécessité de maintenir une réponse opérationnelle de qualité adaptée aux risques du Département,
- la volonté de maintenir un renouvellement conséquent du matériel d'incendie et de secours avec des investissements importants dans ce domaine,
- la poursuite du programme de constructions et de réhabilitations des casernes de sapeurs-pompiers dans le Département,
- la poursuite de l'effort de stabilisation des charges à caractère général,
- la maîtrise des dépenses de personnel,
- l'activité opérationnelle parmi les plus importantes de France.

L'activité opérationnelle de feux de forêts 2018 ayant connu une accalmie par rapport à l'année exceptionnelle 2017, le nombre d'interventions du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) est en légère diminution (- 3,98% sur les 9 premiers mois de l'année), mais le SDIS 06 reste parmi les SDIS les plus sollicités au niveau national.

**Evolution de l'activité opérationnelle (tous types d'interventions) mensuelle et cumulée**

		janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
<b>2017</b>	mensuelle	10124	8172	9476	8996	10131	10974	11645	11244	9540	9558	9282	10264
	cumulée	10 124	18 296	27 772	36 768	46 899	57 873	69 518	80 762	90 302	99 860	109 142	119 406
<b>2018</b>	mensuelle	10392	8027	8893	8652	9108	9777	11188	11200	9474			
	cumulée	10 392	18 419	27 312	35 964	45 072	54 849	66 037	77 237	86 711			



**Evolution mensuelle et cumulée du Nb d'heures d'engagement des agents (hommes.heures)**

Tous CIS	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	
<b>2017</b>	heures SPV	20 142	17 451	18 794	17 487	17 788	21 340	45 887	33 829	21 463	19 296	17 470	20 745
	Nb spv engagés	13 707	12 764	12 875	13 412	14 113	16 573	21 987	21 336	13 662	13 842	12 884	15 769
	heures SPP	23 578	16 601	21 940	19 405	21 439	22 632	33 822	24 188	28 497	21 306	20 552	21 002
	Nb spp engagés	24 747	17 884	22 858	20 243	23 116	24 568	25 688	23 259	22 156	22 099	21 978	22 344
	<b>Tot mensuel</b>	<b>43 723</b>	<b>34 065</b>	<b>40 744</b>	<b>36 895</b>	<b>39 231</b>	<b>43 981</b>	<b>79 709</b>	<b>58 017</b>	<b>49 960</b>	<b>40 603</b>	<b>38 025</b>	<b>41 748</b>
	Cumulé SPV	20142	37593	56387	73875	91663	113003	158890	192719	214182	233479	250949	271695
	Cumulé SPP	23578	40179	62119	81524	102963	125596	159418	183606	212103	233409	253962	274964
<b>Cumulé</b>	<b>43723</b>	<b>77788</b>	<b>118532</b>	<b>155427</b>	<b>194658</b>	<b>238639</b>	<b>318348</b>	<b>376366</b>	<b>426325</b>	<b>466928</b>	<b>504954</b>	<b>546701</b>	
<b>2018</b>	heures SPV	20 231	16 924	18 067	16 993	16 911	19 496	24 130	25 829	18 707			
	Nb spv engagés	15 074	12 545	13 806	12 753	13 673	15 748	19 111	20 246	14 483			
	heures SPP	21 848	16 126	17 576	19 270	18 129	18 734	21 353	20 869	19 441			
	Nb spp engagés	23 689	17 295	18 903	19 605	19 853	20 417	22 607	22 006	20 802			
	<b>Tot mensuel</b>	<b>42 079</b>	<b>33 051</b>	<b>35 642</b>	<b>36 262</b>	<b>35 040</b>	<b>38 230</b>	<b>45 483</b>	<b>46 702</b>	<b>38 148</b>			
	Cumulé SPV	20231	37155	55222	72214	89125	108621	132751	158580	177287			
	Cumulé SPP	21848	37974	55550	74820	92949	111683	133035	153904	173345			
<b>Cumulé</b>	<b>42079</b>	<b>75129</b>	<b>110772</b>	<b>147034</b>	<b>182074</b>	<b>220304</b>	<b>265786</b>	<b>312489</b>	<b>350637</b>				

**1. Comparaison ressources et charges budget 2018/budget 2019**

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2018	PREVISION 2019
<b>Dépenses</b>	<b>148,85</b>	<b>149,07</b>
<b>Réelles</b>	<b>135,98</b>	<b>136,19</b>
011 Charges à caractère général	18,56	18,90
012 Charges de personnel	114,98	114,83
Masse salariale	93,78	93,40
Autres dépenses	5,01	5,23
Indemnités SPV	16,19	16,20
65 Autres charges	1,37	1,41
66 Charges financières	0,60	0,66
67 Charges exceptionnelles	0,16	0,19
022 Dépenses imprévues	0,30	0,20
<b>Ordre</b>	<b>12,86</b>	<b>12,88</b>
042 Opérations d'ordre	12,86	12,88
Dotation aux amortissements	12,71	12,83
Opérations des sorties de biens	0,15	0,05
<b>Recettes</b>	<b>148,85</b>	<b>149,07</b>
<b>Réelles</b>	<b>145,94</b>	<b>146,28</b>
74 Contributions et participations	139,39	140,15
Contributions des communes	62,89	63,65
Contribution du département	76,50	76,50
Recettes propres	6,55	6,13
<b>Ordre</b>	<b>2,91</b>	<b>2,79</b>
042 Opérations d'ordre	2,91	2,79
Opération des sorties de biens	0,10	0,03
Neutralisation des amortissements	2,16	2,16
Quote-part des subventions d'investissement	0,65	0,60
041 Opérations patrimoniales		
Excédent		

## 2. Montant des derniers budgets consolidés réalisés (compte administratif 2017)

<b>Compte Administratif 2017 Budget principal en €</b>		
<b>Délib 18-03 du 22/06/2018</b>		
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	147 941 964	149 692 773
Section d'investissement	12 733 784	15 205 142
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>160 675 748</b>	<b>164 897 915</b>

<b>Compte Administratif 2017 Budget annexe en €</b>		
<b>Délib 18-04 du 22/06/2018</b>		
<b>BUDGET ANNEXE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	789 815	865 416
Section d'investissement	9 303	69 743
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>799 118</b>	<b>935 159</b>

<b>Compte Administratif 2017</b>		
<b>CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL et ANNEXE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	148 731 779	150 558 189
Section d'investissement	12 743 087	15 274 885
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>161 474 866</b>	<b>165 833 074</b>

## 3. Crédits d'investissement pluriannuels

Pour les opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel, le SDIS 06 a mis en place des « autorisations de programme et crédits de paiement » (AP/CP). Ces autorisations lui permettent d'engager une opération dans son intégralité, en inscrivant uniquement au budget les dépenses susceptibles d'être réglées dans l'année d'exécution.

Deux domaines sont concernés par des AP/CP :

- le parc de véhicules : programme d'équipement pour l'acquisition de véhicules et engins de secours,
- les réhabilitations et constructions liées au parc immobilier.



Le tableau ci-dessous présente une synthèse des autorisations et crédits de paiement ouverts :

AP/AE	AP	CP Antérieurs	CP 2019	Reste à financer
<b>PARC VEHICULES (2018)</b>	<b>4 916 325,00</b>	<b>3 069 425,00</b>	<b>1 846 900,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Véhicules incendie et secours</i>	<i>4 916 325,00</i>	<i>3 069 425,00</i>	<i>1 846 900,00</i>	<i>0,00</i>
<b>PARC VEHICULES (2019)</b>	<b>5 377 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 841 500,00</b>	<b>1 536 000,00</b>
<i>Véhicules incendie et secours</i>	<i>5 377 500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>3 841 500,00</i>	<i>1 536 000,00</i>
<b>CONSTRUCTIONS</b>	<b>24 540 000,00</b>	<b>1 868 000,00</b>	<b>11 078 000,00</b>	<b>11 594 000,00</b>
<i>CIS St Laurent du Var</i>	<i>3 200 000,00</i>	<i>1 049 000,00</i>	<i>2 151 000,00</i>	<i>0,00</i>
<i>CIS Tourrette-Levens</i>	<i>3 000 000,00</i>	<i>198 000,00</i>	<i>1 964 000,00</i>	<i>838 000,00</i>
<i>CIS St Martin du Var</i>	<i>5 500 000,00</i>	<i>74 000,00</i>	<i>1 000 000,00</i>	<i>4 426 000,00</i>
<i>CIS Roquefort les pins</i>	<i>2 500 000,00</i>	<i>200 000,00</i>	<i>2 300 000,00</i>	<i>0,00</i>
<i>CIS Roquebilière</i>	<i>1 860 000,00</i>	<i>47 000,00</i>	<i>1 813 000,00</i>	<i>0,00</i>
<i>CIS Puget theniers</i>	<i>4 880 000,00</i>	<i>30 000,00</i>	<i>500 000,00</i>	<i>4 350 000,00</i>
<i>CIS La Turbie</i>	<i>3 600 000,00</i>	<i>270 000,00</i>	<i>1 350 000,00</i>	<i>1 980 000,00</i>
<b>Total AP/AE</b>	<b>34 833 825,00</b>	<b>4 937 425,00</b>	<b>16 766 400,00</b>	<b>13 130 000,00</b>

#### 4. Caractéristiques de l'endettement du SDIS 06

Caractéristiques de l'endettement du SDIS 06 AU 31/12/2018

NATURE	ORGANISME PRÊTEUR	MONTANT NOMINAL	DUREE (EN ANNEES)	NATURE DU TAUX	TAUX NOMINAL	DATE D'EMISSION	DATE DE FIN DE CONTRAT	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2018	ANNUITES 2019	
									REMBOURSEMENT DU CAPITAL	CHARGES D'INTERETS
Construction Caserne St Jean Cap ferrat MON214199EUR/0219549/0003894	DEXIA crédit local	914 513,00	24 ans et 1 mois	FIXE	4,94%	15/10/2003	01/12/2027	440 789,11	40 074,09	21 774,98
Achat matériels Incendie et secours (EPA, Bateau,...) MIN255318EUR/0270300	DEXIA crédit local	2 000 000,00	15	FIXE	4,70%	30/06/2008	01/08/2022	646 499,94	150 666,29	30 385,50
Construction différents CIS MIN255320EUR/0270304	DEXIA crédit local	2 000 000,00	30	FIXE	4,95%	30/06/2008	01/08/2037	1 502 111,23	49 431,76	74 354,51
Construction différents CIS 2010.063/A101011W	Caisse d'Epargne	2 000 000,00	20	FIXE	3,34%	05/01/2012	25/01/2032	1 325 000,00	100 000,00	43 002,50
Construction différents CIS 2012.025/A10120105	Caisse d'Epargne	4 000 000,00	25	FIXE	5,87%	25/04/2012	25/04/2037	3 446 096,48	105 865,02	202 755,66
Achat SIOP 2012.063/A1012250	Caisse d'Epargne	2 000 000,00	15	FIXE	5,69%	25/05/2012	25/05/2027	1 133 333,42	133 333,32	62 489,91
Construction différents CIS MON502150EUR	La Banque postale	2 900 000,00	20	FIXE	2,40%	05/02/2015	01/03/2035	2 356 250,00	145 000,00	55 245,00
Construction différents CIS MON506772EUR	La Banque postale	1 800 000,00	20	FIXE	2,12%	25/01/2016	01/02/2036	1 552 500,00	90 000,00	32 197,50
<b>TOTAL</b>								<b>12 402 580,18</b>	<b>814 370,48</b>	<b>522 205,56</b>
								<b>TOTAL DE L'ANNUITE 2019</b>	<b>1 336 576,04</b>	

### Simulation de l'emprunt 2019

NATURE	ORGANISME PRÊTEUR	MONTANT NOMINAL	DUREE (EN ANNEES)	NATURE DU TAUX	TAUX NOMINAL	DATE D'EMISSION	DATE DE FIN DE CONTRAT	ANNUITE 2019	
								REMBOURSEMENT DU CAPITAL	CHARGES D'INTERETS
Simulation emprunt 2019 (Consolidation progressive courant 2019)	NC	11 000 000,00	30	FIXE	2,50%	2019	2049	118 481,02	130 792,71
							<b>TOTAL DE L'ANNUITE 2019</b>	249 273,73	

### Evolution de l'endettement du SDIS 06 de 2018 à 2019

	ANNUITE 2018			ANNUITE 2019		
	Charges d'intérêts	Capital	Capital restant dû au 31/12/2018	Charges d'intérêts	Capital	Capital restant dû au 31/12/2019
Total emprunts contractés jusqu'en 2018	555 679,96	797 316,10	12 402 580,18	522 205,56	814 370,68	11 588 209,70
Simulation emprunt 2019 (Consolidation progressive courant 2019)				130 792,71	118 481,02	10 881 518,98
	555 679,96	797 316,10	<b>12 402 580,18</b>	652 998,27	932 851,70	<b>22 469 728,68</b>
<b>TOTAL ANNUITES</b>	<b>1 352 996,06</b>			<b>1 585 849,97</b>		

### 5. Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette

BUDGET 2018 (en millions d'€)		
Dépenses réelles de Fonctionnement	135,98	
Recettes réelles de Fonctionnement	145,94	
<b>Epargne Brut</b>	9,96	7,32%
Remboursement du Capital	0,84	
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>9,12</b>	<b>6,71%</b>

PREVISION 2019 (en millions d'€)		
Dépenses réelles de Fonctionnement	136,19	
Recettes réelles de Fonctionnement	146,28	
<b>Epargne Brut</b>	10,09	7,41%
Remboursement du Capital	0,95	
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>9,14</b>	<b>6,71%</b>

## 6. Niveau d'endettement du SDIS 06

<b>BUDGET 2018 (en millions d'€)</b>	
Encours au 1er Janvier 2018	13,20
Emprunts prévus en 2018	1,33
Désendettement 2018	0,80
<b>ENCOURS PREVISIONNEL AU 31 DECEMBRE 2018</b>	<b>13,72</b>

<b>PREVISION 2019 (en millions d'€)</b>	
Encours au 1er Janvier 2019	12,40
Emprunts prévus en 2019	11,00
Désendettement 2019	0,93
<b>ENCOURS PREVISIONNEL AU 31 DECEMBRE 2019</b>	<b>22,47</b>

## 7. Capacité de désendettement

<b>BUDGET 2018 (en millions d'€)</b>	
Epargne brute	9,96
Encours au 1er Janvier 2018	13,72
<b>CAPACITE DE DESENETTEMENT</b>	<b>1,38</b>
	1 an 5 mois

<b>PREVISIONS 2019 (en millions d'€)</b>	
Epargne brute selon prévision 2019	10,09
Encours au 1er Janvier 2019	22,47
<b>CAPACITE DE DESENETTEMENT</b>	<b>2,23</b>
	2 ans 3 mois

## 8. Principaux ratios

<b>BUDGET 2018 (en millions d'€)</b>	
Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	135,98
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)	145,94
<b>Charge de la dette ( encours /RRF)</b>	<b>9,04%</b>
<b>Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF)</b>	<b>78,79%</b>
<b>Rigidité des charges structurelles (Chapitre 012,intérêts, contributions obligatoires/ RRF)</b>	<b>79,20%</b>
Population légale totale des Alpes Maritimes : 1 098 785 (INSEE 01/01/2017) (en millions d'habitants)	1,0988
<b>Coût du service rendu par habitant (DRF/pop)</b>	<b>123,75</b>
Dépenses d'équipement par habitant (Chapitres 20, 21 et 23 / pop)	11,89



<b>PREVISION 2019 (en millions d'€)</b>	
Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	136,19
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)	146,28
<b>Charge de la dette ( encours /RRF)</b>	8,48%
<b>Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF)</b>	78,50%
<b>Rigidité des charges structurelles (Chapitre 012,intérêts, contributions obligatoires/ RRF)</b>	78,95%
Population légale totale des Alpes Maritimes : 1 098 785 (INSEE 01/01/2017) (en millions d'habitants)	1,0988
<b>Coût du service rendu par habitant (DRF/pop)</b>	123,95
Dépenses d'équipement par habitant (Chapitres 20, 21 et 23 / pop)	19,21

### **9. Effectifs du SDIS 06 et charges du personnel**

#### **Effectif rémunéré au 1/09/2018**

	PATS	SPP	TOTAL
A	42	126	168
B	91	97	188
C	286	1006	1292
<b>TOTAL</b>	<b>419</b>	<b>1229</b>	<b>1648</b>

#### **Informations relatives aux dépenses de personnel**

	MONTANTS BRUTS VERSES DU 01/01/2017 AU 31/12/2017	MONTANTS BRUTS VERSES DU 01/01/2018 au 30/09/2018
TRAITEMENTS INDICIAIRES	41 212 772,02 €	30 524 491,45 €
REGIME INDEMNITAIRE	27 946 250,89 €	20 742 418,65 €
NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	539 872,47 €	402 953,77 €
HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES	55 229,20 €	32 865,62 €
AVANTAGE EN NATURE	4 581,64 €	3 113,60 €

### **Le temps de travail**

Depuis le 1er janvier 2017, le temps de travail des personnels SPP en sections opérationnelles est de 72 gardes de 24h et de 24 gardes de 12h (soit 2016 h de présence).

Depuis le début de l'année, et suite à la lettre de mission du Président, un groupe constitué d'une part, de représentant de l'établissement, d'autre part, des partenaires sociaux, travaille sur la possibilité de la mise en place d'un régime de service en 12h (134 gardes de 12h soit 1607 h de présence).

A budget constant, ce nouveau service, souhaité par les partenaires sociaux, entrainera une diminution des effectifs potentiels opérationnels journaliers. Toute autre solution pourrait entrainer une augmentation budgétaire assez conséquente.

S'agissant des PATS, leur temps de travail annuel demeure fixé à 1607 h.